

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

SAINT-PERAY



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du



1. Servitude relatives à la conservation du patrimoine

A.Patrimoine naturel

--- A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau

■ A9 : Zone agricole protégée

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

■ Périmètre de protection éloigné

■ Périmètre de protection rapproché

■ Périmètre de protection immédiat

B. Patrimoine culturel

■ AC1 : Monuments historiques

■ AC2 : Site inscrits et classés

2. Servitudes relative à l'utilisation de certaines ressources et certains équipements

A. Energie

□ I4 : Transport et distribution d'électricité

B. Communication

--- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied

■ T1 : Domaine public ferroviaire

3. Servitudes relatives à la salubrité et la sécurité publique

■ PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP